

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION EPCI

Numéro SIRET : 20004044200085
Poste comptable : SGC AVIGNON

Budget primitif **relatif à l'exercice 2026**

**Budget annexe : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	40
A6 - Etat des charges transférées	41
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	42

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	44
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	45
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	46
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	47
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	48
B1.7 - Etat des engagements reçus	49
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	50
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	51

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	52
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	55
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	56

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	57
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
V	O	T	E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 451 822,00	2 451 822,00
+					+	+
R	E	P	O	R	0,00	0,00
					002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
=	=	=	=	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 451 822,00	2 451 822,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
V	O	T	E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 018 139,54	4 991 234,58
+					+	+
R	E	P	O	R	399 564,59	47 119,00
					001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
=	=	=	=	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 417 704,13	5 417 704,13

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 869 526,13	7 869 526,13
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

LUBERON-MONTS-DE-VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	424 405,00	0,00	410 376,84	0,00	410 376,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	234 466,00	0,00	242 466,00	0,00	242 466,00
014	Atténuations de produits	7 000,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion des services		677 871,00	0,00	678 842,84	0,00	678 842,84
66	Charges financières	185 270,00	0,00	166 392,00	0,00	166 392,00
67	Charges spécifiques	13 300,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		881 441,00	0,00	865 234,84	0,00	865 234,84
023	Virement à la section d'investissement (6)	106 474,00		171 587,16	0,00	171 587,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 406 407,90		1 415 000,00	0,00	1 415 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 512 881,90		1 586 587,16	0,00	1 586 587,16
TOTAL		2 394 322,90	0,00	2 451 822,00	0,00	2 451 822,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 451 822,00
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 016 800,00	0,00	2 180 562,00	0,00	2 180 562,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 067 300,00	0,00	2 180 562,00	0,00	2 180 562,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 067 300,00	0,00	2 180 562,00	0,00	2 180 562,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	327 022,90		271 260,00	0,00	271 260,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		327 022,90		271 260,00	0,00	271 260,00
TOTAL		2 394 322,90	0,00	2 451 822,00	0,00	2 451 822,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 451 822,00
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 315 327,16
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

LUBÉRON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	199 500,00	23 360,00	347 200,00	0,00	370 560,00
21	Immobilisations corporelles	363 539,71	38 714,84	619 737,28	0,00	658 452,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 394 654,00	337 489,75	2 781 942,26	0,00	3 119 432,01
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 957 693,71	399 564,59	3 748 879,54	0,00	4 148 444,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	490 000,00	0,00	998 000,00	0,00	998 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		510 000,00	0,00	998 000,00	0,00	998 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 467 693,71	399 564,59	4 746 879,54	0,00	5 146 444,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	327 022,90		271 260,00	0,00	271 260,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		427 022,90		271 260,00	0,00	271 260,00
TOTAL		5 894 716,61	399 564,59	5 018 139,54	0,00	5 417 704,13

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 417 704,13
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	3 200 000,00	47 119,00	2 552 915,64	0,00	2 600 034,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	511 791,41	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 711 791,41	47 119,00	2 552 915,64	0,00	2 600 034,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	729 700,40	0,00	851 731,78	0,00	851 731,78
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		729 700,40	0,00	851 731,78	0,00	851 731,78

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet	45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			4 441 491,81	47 119,00	3 404 647,42	0,00	3 451 766,42
021	Virement de la section d'exploitation (4)		106 474,00		171 587,16	0,00	171 587,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)		1 406 407,90		1 415 000,00	0,00	1 415 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)		100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			1 612 881,90		1 586 587,16	0,00	1 586 587,16
TOTAL			6 054 373,71	47 119,00	4 991 234,58	0,00	5 038 353,58

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	379 350,55
--------------------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 417 704,13
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
 DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
 FONCTIONNEMENT (8)**

1 315 327,16

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

LUBÈRON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	410 376,84		410 376,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	242 466,00		242 466,00
014	Atténuations de produits	21 000,00		21 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	166 392,00	0,00	166 392,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 415 000,00	1 415 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		171 587,16	171 587,16
	Dépenses d'exploitation – Total	865 234,84	1 586 587,16	2 451 822,00

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 451 822,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	271 260,00	271 260,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	998 000,00	0,00	998 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	370 560,00	0,00	370 560,00
21	Immobilisations corporelles (6)	658 452,12	0,00	658 452,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 119 432,01	0,00	3 119 432,01
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	5 146 444,13	271 260,00	5 417 704,13

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---------------------------------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 417 704,13
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) -

2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 180 562,00		2 180 562,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	2 180 562,00	271 260,00	2 451 822,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
----------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 451 822,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	2 600 034,64	0,00	2 600 034,64
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 415 000,00	1 415 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		171 587,16	171 587,16
	Recettes d'investissement – Total	2 600 034,64	1 586 587,16	4 186 621,80

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	379 350,55
----------------------------------------------------------------------	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	851 731,78
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 417 704,13
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	424 405,00	410 376,84	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 000,00	2 500,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	800,00	1 600,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
6066	Carburants	0,00	1 500,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	500,00	0,00
611	Sous-traitance générale	51 000,00	55 000,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	6 000,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	8 000,00	6 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	5 700,00	0,00
6156	Maintenance	1 300,00	700,00	0,00
6168	Autres	3 200,00	2 900,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	41 500,00	0,00
618	Divers	1 000,00	1 000,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	16 000,00	0,00
6228	Divers	279 655,00	236 150,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	100,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	511,84	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	16 500,00	16 200,00	0,00
6288	Autres	4 250,00	11 300,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	5 100,00	5 215,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	234 466,00	242 466,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	93 200,00	100 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	500,00	600,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 600,00	1 600,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	300,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	76 000,00	76 000,00	0,00
6413	Primes et gratifications	23 000,00	24 000,00	0,00
6415	Supplément familial	100,00	100,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 000,00	23 000,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	500,00	500,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 000,00	12 000,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	2 800,00	2 800,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	666,00	666,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	400,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	7 000,00	21 000,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	5 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	2 000,00	21 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	5 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	5 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		677 871,00	678 842,84	0,00
66	Charges financières (b) (8)	185 270,00	166 392,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	190 521,04	166 974,54	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 251,04	-582,54	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	13 300,00	20 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 300,00	20 000,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet / 13/05/2026

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION				
		881 441,00	865 234,84	0,00
023	Virement à la section d'investissement	106 474,00	171 587,16	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 406 407,90	1 415 000,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 406 407,90	1 415 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
		1 512 881,90	1 586 587,16	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
		1 512 881,90	1 586 587,16	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)				
		2 394 322,90	2 451 822,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 451 822,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	23 214,13
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 796,67
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-582,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 016 800,00	2 180 562,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00
70613	Participations assainissement collectif	200 000,00	250 000,00	0,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	0,00	60 000,00	0,00
7068	Autres prestations de services	16 800,00	69 300,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	1 262,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	40 000,00	0,00	0,00
741	De la collectivité de rattachement	40 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	0,00	0,00
757	Produits des cessions éléments actif	10 500,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		2 067 300,00	2 180 562,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		2 067 300,00	2 180 562,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	327 022,90	271 260,00	0,00
747	Quote-part des sub. invest virée résultat	0,00	271 260,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résultat	327 022,90	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		327 022,90	271 260,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 394 322,90	2 451 822,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 451 822,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

LUBÉRON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	199 500,00	347 200,00	0,00
2031	Frais d'études	199 500,00	347 200,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	363 539,71	619 737,28	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	343 539,71	619 737,28	0,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 394 654,00	2 781 942,26	0,00
2313	Constructions	2 594 654,00	1 294 271,52	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 780 000,00	1 487 670,74	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 957 693,71	3 748 879,54	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	490 000,00	998 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	490 000,00	998 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		510 000,00	998 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 467 693,71	4 746 879,54	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	327 022,90	271 260,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	327 022,90	271 260,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	30 000,00	90 660,43	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	175 000,85	4 636,04	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	52 548,05	26 879,26	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	69 474,00	66 984,23	0,00
139181	de la collectivité de rattachement	0,00	82 100,04	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		427 022,90	271 260,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 894 716,61	5 018 139,54	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	399 564,59
+	
D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 417 704,13

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de la page 26 des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

LUBÈRON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	3 200 000,00	2 552 915,64	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	551 065,46	1 901 839,50	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	2 000 000,00	407 187,37	0,00
1313	Subv. équipt Départements	380 134,54	103 888,77	0,00
13188	des tiers	268 800,00	140 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	511 791,41	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	511 791,41	0,00	0,00
16878	Remboursements des autres dettes	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 711 791,41	2 552 915,64	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	729 700,40	851 731,78	0,00
1068	Autres réserves	729 700,40	851 731,78	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		729 700,40	851 731,78	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 441 491,81	3 404 647,42	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	106 474,00	171 587,16	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 406 407,90	1 415 000,00	0,00
28031	Frais d'études	35 000,00	70 000,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	1 500,00	300,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	12 000,00	15 000,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	20 000,00	20 000,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	149 497,00	249 700,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	300 003,00	3 000,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	868 407,90	800 000,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	4 000,00	160 000,00	0,00
28182	Matériel de transport	8 000,00	48 500,00	0,00
28184	Mobilier	8 000,00	48 500,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 512 881,90	1 586 587,16	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 612 881,90	1 586 587,16	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 054 373,71	4 991 234,58	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	47 119,00

+	
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	379 350,55

=

Accusé certifié exécutoire

Réception par	Chapitre (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	5/2026				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					5 417 704,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					9 786 966,52									
1641 Emprunts en euros (total)					9 786 966,52									
00001830237	CREDIT AGRICOLE	11/10/2018	01/01/2020	15/12/2020	469 617,31	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	1,310	EUR	A	P	O	A-1
00002239452	CREDIT AGRICOLE	04/11/2019	01/01/2020	15/12/2020	300 000,00	F	Taux fixe à 0.78 %	0,780	0,780	EUR	A	P	O	A-1
00002305247	CREDIT AGRICOLE	20/12/2019	18/03/2020	15/06/2020	1 210 000,00	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	0,860	EUR	T	P	O	A-1
2005275	CAISSE D'EPARGNE	17/11/2005	01/01/2020	25/09/2020	152 449,98	F	Taux fixe à 0.938 %	0,940	0,940	EUR	A	P	O	A-1
788192E	CAISSE D'EPARGNE	27/09/2023	27/09/2023	05/03/2024	3 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.5)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,500	3,610	EUR	T	C	O	A-1
A2908311	CAISSE D'EPARGNE	04/08/2008	01/01/2020	25/11/2020	68 217,16	F	Taux fixe à 5.66 %	5,660	5,660	EUR	A	P	O	A-1
A291020R	CAISSE D'EPARGNE	30/03/2010	01/01/2020	25/03/2020	479 183,93	F	Taux fixe à 4.09 %	4,090	4,130	EUR	S	P	O	A-1
A29110LE	CAISSE D'EPARGNE	21/09/2011	01/01/2020	25/01/2020	266 678,98	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,680	EUR	A	P	O	A-1
A291519T	CAISSE D'EPARGNE	28/10/2015	01/01/2020	02/05/2020	1 880 934,90	F	Taux fixe à 2.97 %	2,970	2,990	EUR	S	P	O	A-1
A292003T	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2008	01/01/2020	25/03/2020	162 500,00	F	Taux fixe à 4.6 %	4,600	4,600	EUR	A	C	O	A-1
C02XLW019PR	CREDIT AGRICOLE	01/12/2005	01/01/2020	02/01/2020	71 746,54	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,900	EUR	A	P	O	A-1
MON249921EUR	DEXIA CL	11/09/2007	01/01/2020	01/04/2020	126 419,31	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON280928EUR	BANQUE POSTALE	14/11/2013	01/01/2020	01/06/2020	199 218,41	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,710	EUR	S	P	O	A-1
MON529106EUR	BANQUE POSTALE	20/09/2019	01/01/2020	01/03/2020	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	1,060	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					9 786 966,52									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 400 020,01					497 328,62	150 548,25	0,00	18 729,12
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 400 020,01					497 328,62	150 548,25	0,00	18 729,12
00001830237	N	0,00	A-1	278 778,00	7,96	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	33 280,70	3 651,99	0,00	134,00
00002239452	N	0,00	A-1	214 842,22	13,96	F	Taux fixe à 0.78 %	0,780	14 582,94	1 675,77	0,00	65,08
00002305247	N	0,00	A-1	954 251,57	19,21	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	45 781,94	8 059,18	0,00	325,53
2005275	N	0,00	A-1	75 072,02	4,73	V	(TEC 5(Début de phase) + 0.6)-Floor 0 sur TEC 5(Début de phase)	3,400	14 193,96	2 549,84	0,00	549,51
788192E	N	0,00	A-1	2 800 000,00	27,93	V	(Livret A(Préfixé) + 0.5)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,250	100 000,00	57 415,28	0,00	3 900,00
A2908311	N	0,00	A-1	53 755,42	12,90	F	Taux fixe à 5.66 %	5,660	2 909,63	3 042,56	0,00	279,79
A291020R	N	0,00	A-1	244 336,19	4,73	F	Taux fixe à 4.09 %	4,130	44 992,44	9 537,96	0,00	2 151,53
A29110LE	N	0,00	A-1	43 517,82	0,07	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	43 517,82	2 036,55	0,00	0,00
A291519T	N	0,00	A-1	1 456 383,82	14,84	F	Taux fixe à 2.97 %	2,990	78 350,42	42 677,14	0,00	6 593,89
A292003T	N	0,00	A-1	65 000,00	3,23	F	Taux fixe à 4.6 %	4,600	16 250,00	2 990,00	0,00	1 713,02
C02XLW019PR	N	0,00	A-1	39 972,66	5,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	6 041,53	1 558,93	0,00	1 319,63

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON249921EUR	N	0,00	A-1	36 322,01	1,25	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	17 722,37	1 797,94	0,00	687,95
MON280928EUR	N	0,00	A-1	73 788,28	2,92	F	Taux fixe à 3.68 %	3,710	23 704,87	2 499,31	0,00	148,47
MON529106EUR	N	0,00	A-1	1 064 000,00	18,92	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	56 000,00	11 055,80	0,00	860,72
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 400 020,01					497 328,62	150 548,25	0,00	18 729,12

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 400 020,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES**(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	25-06-2013
L	meublier de bureau	15	01/01/2000
L	STEP ouvrages courants	30	01/01/2000
L	Pompes, electromécaniques, chauffage, vent	15	01/01/2000
L	Véhicules	8	01/01/2000
L	STEP ouvrages lourds	60	01/01/2000
L	Appareils laboratoires, bureau, outillage	10	01/01/2000
L	PETIT MATERIEL	2	25/06/2013
L	matériel informatique	5	23/07/2020
L	Aménagements et agencements de batiments	20	23/07/2020
L	Organes de régulation	8	23/07/2020
L	Batiments légers, abris	15	23/07/2020
L	Logiciels, applications informatiques	2	27/07/2020
L	Reseau assainissement	60	27/07/2020
L	Frais d'études assainissement	5	27/07/2020

2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		952,91	952,91	0,00	952,91
CREANCES DOUTEUSES IMPAYÉES	0,00	31/12/2024	952,91	952,91	0,00	952,91
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		952,91	952,91	0,00	952,91

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	379 350,55	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-352 445,59	-352 445,59
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	26 904,96	-352 445,59

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	851 731,78	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	26 904,96	-352 445,59
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	878 636,74	-352 445,59

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 269 260,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 586 587,16	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	317 327,16	0,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 269 260,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		998 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	998 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		271 260,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	271 260,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 586 587,16	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 586 587,16	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	70 000,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	300,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	15 000,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	20 000,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	249 700,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	3 000,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	800 000,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	160 000,00	0,00
28182	Matériel de transport	48 500,00	0,00
28184	Mobilier	48 500,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	171 587,16	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

LUBERON-MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) -

2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

LUBÉRON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 180 562,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022-STEPCAVAILLON Création d'une nouvelle STEP à Cavaillon	6 403 965,65	400 000,00	6 803 965,65	5 476 738,98	1 268 395,52	0,00
2021-STEPGORCAB Création d'une nouvelle station d'épuration à Cabrières	4 769 332,76	0,00	4 769 332,76	4 477 136,24	25 876,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

LUBERON-MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
Ing (Dir eau et ass)	A	1	56 013,08
Attaché ppal	A	1	4 048,89
Rédacteur ppal 2 cl	B	1	36 241,22
Adjoitn adm (coord budg et fin)	C	1	2 334,15
Adjoint adm ppal 2 (paie)	C	1	1 362,30
TOTAL GENERAL	A B C	5	99 999,64

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à . Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
01/01/2020 - Affermage	Sociétés des Eaux Marseillaises			0,00
01/01/2020 - Concession Cavaillon	Suez			0,00
01/01/2020 - Affermage	Suez			0,00
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
01/01/2025 - Convention de délégation de compétence	COMMUNE DE VAUGINES			0,00

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

ARAGONES Claire	
BATOUX Philippe	
BLANCHET Fabienne	
BOËS Fabrice	
COURTECUISSSE Patrick	
CRESP Delphine	
DAUPHIN Mathilde	
DECHER Martine	
DOSSART Amandine	
FARAVEL-GENESTON Nathalie	
FONTANARAVA Eric	
FREDIN Grégory	
GREGOIRE Sylvie	
HAQUET Sonia	
JAUFFRET Sylvie	
JOANNY Monique	
KITAEFF Richard	
LAFFORGUE David	
LIBERATO Fabrice	
MARTIN Bénédicte	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**IV**
D

MILESI Véronique	
MONTENOIS Isabelle	
NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
NOUVEAU Michel	
PLAZI-PONTET Annie	
PONCE Ondine	
RIVET Jean-Philippe	
SILVESTRE Claude	
SINTES Patrick	
STELLA Aurore	
TAVERNIER Anne-Laure	
TERANNE Pascal	
TOUACHE Thierry	
VILLA José	
VOLLAIRE Olivier	
ABRAN Daisy	
AUDIBERT Danielle	
AUZANOT Bénédicte	
BLANC Gérard	
BLANES Patrick	
CATALANO-LLORDES Gaétane	
COLOMBO Dominique	
DALVERNY Bernard	
DAUDET Gérard	
DERRIVE Eric	
FASSETTA Véronique	
GERAULT Jean-Pierre	
GUILLOT Philippe	
JUSTINESY Gérard	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**IV**
D

LECAUDEY Aurélie	
MALOSTO Jean-Pierre	
MAUREL Frédéric	
PEYRARD Jean-Pierre	
PIERI Julia	
TABOULET Philippe	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le